

**RÈGLEMENT GENERAL**  
**« JEU INTERNET VIRGIN RADIO »**  
**ADDITIF N° 140**

La SAS Europe 2 Entreprises organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu Internet VIRGIN RADIO » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 14 août 2018 à 18h00 au 1er septembre 2018 à 12h00.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

▪ **pour l'application de l'article 2 :**

La Période de Jeu est ouverte uniquement aux majeurs.

▪ **pour l'application de l'article 4 :**

Il s'agit d'un jeu avec question.

Le nombre maximum de participation autorisée par participant pour la Période de Jeu est de 1 (une).

La question et la bonne réponse correspondante sont détaillées en annexe 1 non disponible au public avant la fin de la Période de Jeu.

▪ **pour l'application de l'article 5 :**

350 participants seront tirés au sort parmi les inscrits ayant répondu correctement à la question et seront déclarés gagnants.

▪ **pour l'application de l'article 6 :**

Détail du lot

- **350 lots « 2 places pour assister au concert de Synapson le 1<sup>er</sup> septembre 2018 dans le cadre de « Electronight Virgin Radio » au Rooftop du Bar de la Côte à Biarritz » hors commerce – pas de valeur marchande**

Le lot comprend 2 invitations pour assister au concert de Synapson, le 1<sup>er</sup> septembre 2018 au Rooftop du Bar de la Côte à Biarritz (ci-après l'Événement) ; l'adresse exacte du lieu de l'Événement et l'heure seront communiquées ultérieurement au gagnant par la Société Organisatrice.

Le gagnant et son accompagnateur devront prendre en charge les transports aller/retour entre leur(s) domicile(s) et le lieu de l'Événement. La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité en cas d'accident et/ou tout incident ayant lieu au cours de l'Événement. La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité en cas d'annulation de l'Événement.

En acceptant la dotation, les gagnants reconnaissent et déclarent accepter que l'Événement soit filmé, photographié et reconnaissent et acceptent d'être filmés et/ou photographiés lors de l'Événement, et se prêter à des interviews données par la Société Organisatrice et/ou ses éventuels partenaires (médias ou autres) pour publication sur leurs sites internet et leurs réseaux sociaux (Facebook, Twitter, etc). A cette fin, il est précisé que les gagnants acceptent aussi de céder leur droit à l'image aux fins de promotion et de communication de la Société Organisatrice. Chaque personne invitée à l'Événement devra impérativement signer une autorisation dans laquelle elle reconnaît et déclare accepter d'être filmée et/ou photographiée lors de l'Événement, pour publication sur le site internet et les réseaux

sociaux (Facebook, Twitter, etc) de la Société Organisatrice et/des éventuels partenaires. A cette fin, il est précisé que chaque invité accepte aussi de céder son droit à l'image aux fins de promotion et de communication de la Société Organisatrice.

## Annexe 1

**Non disponible au public avant la fin de la Période de Jeu.**

Question : Quel est le titre du dernier album de Synapson ?

1/ Super 7

**2/ Super 8 (bonne réponse)**

3/ Super 10